
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 26 novembre 2025 à 18 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Chantal GAGNON, Mairesse d'arrondissement
Alexandre DEVAUX-GUIZANI, conseiller du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéraultville
Sarah V. DOYON, conseillère du district d'Hochelaga

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Yanik LANEVILLE, commandant du poste de quartier 48

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 30 citoyens et citoyennes.

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon, déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Dina Tocheva, secrétaire d'arrondissement, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

CA25 27 0242

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alexandre DEVAUX-GUIZANI

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025. Il est 18h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 27 0246

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA25 27 0247

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

Déclarations des membres du conseil.

Sara V. Doyon, conseillère d'Hochelaga, remercie les citoyens pour la confiance qu'ils lui accordent et accepte ce mandat avec beaucoup d'humilité, mais aussi avec enthousiasme. Elle remercie tous les bénévoles de la campagne ainsi qu'Éric Allan Caldwell pour les douze années de services et de dévouement. Elle veut aussi souligner le 30^e anniversaire de la Table de quartier Hochelaga. Elle félicite ses nouveaux collègues pour leur élection. Bien qu'elle n'ait pas la même allégeance politique, elle s'engage à travailler dans un esprit de collaboration avec l'administration. Elle veut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens, notamment en ce qui concerne les enjeux d'itinérance. Elle rappelle l'importance de son rôle d'opposition qui se veut un rôle de surveillance, de critique, de questionnement, mais aussi de proposition de solutions structurantes.

Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétéreaultville, remercie les citoyens pour le soutien et la confiance qu'ils lui ont accordée pour sa réélection. Malgré cette période de transition, il est déjà sur le terrain avec les organismes communautaires, notamment pour la corvée de nettoyage au parc Thomas-Chapais et à l'inauguration des nouveaux bureaux de l'organisme Info-Femmes. Il dit que maintenir la proximité avec les citoyens est important pour lui. Les dernières semaines ont été très occupées, notamment pour la confection du budget. Des choix difficiles ont été faits, mais il croit que cela reflète le souhait des citoyens. Il annonce l'ordonnance qui permettra la remise en double sens de la rue Honoré-Beaugrand, entre Hochelaga et Dubuisson. Il est heureux d'annoncer que le cinéma Paradis sera acquis par préemption pour en faire du logement social.

Alexandre Devaux-Guizani, conseiller du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, salue et remercie les électeurs de son district. Il se dit honoré et veut représenter les citoyens avec honnêteté, intégrité et sincérité. Il souhaite également être un élu accessible. Il annonce sa nomination de leader adjoint de la majorité au conseil municipal. Il est très heureux d'annoncer la prochaine remise en double sens de la rue Honoré-Beaugrand et le prochain retour de la collecte hebdomadaire des déchets. Il salue la nouvelle équipe ainsi que les membres du personnel pour leur grande compétence.

Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, remercie les citoyens qui lui ont accordé leur confiance pour sa réélection. Elle dit souhaiter remettre les citoyens au cœur des décisions, agir selon les besoins du secteur. Elle rappelle que les défis sont importants relativement aux enjeux d'itinérance, à la propreté et à la cohabitation sociale. Elle salue ses collègues et les félicite pour leur élection. Elle se dit prête à relever les défis et elle est très heureuse de mettre de l'avant l'engagement de la collecte hebdomadaire des ordures.

Période de questions du public.

La période de questions débute à 19 h 18.

La mairesse invite la directrice d'arrondissement, Véronique Belpaire, à rappeler les règles pour la période des questions.

Robert Landry

Le citoyen félicite les élus pour leur élection et leur rappelle qu'ils doivent travailler au service des citoyens. Il explique avoir signalé à plusieurs reprises le problème de circulation des camions sur la rue Sherbrooke. Il demande quand la Ville va s'occuper de ce problème qui perdure depuis trop longtemps.

- Marc-André Roy Le citoyen félicite l'ensemble des élus pour leur élection ainsi que tous les candidats. Il félicite les élus qui siégeront au comité exécutif et pour les mesures déjà prises, notamment la mise en double sens de la rue Honoré-Beaugrand et l'acquisition du cinéma Paradis.
- André Desmarais Le citoyen félicite les élus pour leur élection. Il dénonce le traitement des citoyens par le service des réclamations. Il explique son problème de réclamation pour une conduite d'eau effondrée. Il demande que l'arrondissement intervienne auprès de la ville centre pour que cessent ces pratiques qu'il juge inacceptables. Il informe le conseil qu'il enverra une mise en demeure à la Ville.
- Jean Desfossés Le citoyen félicite les nouveaux élus. Il explique les récents problèmes de transport en commun et demande où va l'argent perçu pour les plaques d'immatriculation dédié au transport en commun. Il demande si cette taxe sera pérenne. Aussi, il dénonce les pratiques des évaluateurs fonciers de la Ville qui devraient annoncer leur visite avant d'entrer dans les logements.
- Eddy Mourra Le citoyen félicite les élus pour leur élection. Il demande comment seront déneigées les noues drainantes sur la rue Bossuet près du parc Pierre-Bédard. De plus, il demande si le parc résilient est fonctionnel pour absorber le surplus d'eau lors de fortes pluies.
- Myriam Bergeron-Fournier La citoyenne félicite les élus pour leur élection. Elle rappelle les enjeux de cohabitation avec les itinérants dans son secteur et explique que les organismes communautaires qui reçoivent du soutien financier doivent déposer des plans de cohabitation. Elle veut savoir quelles mesures seront prises par l'arrondissement pour encadrer ces organismes. Elle est préoccupée de la nouvelle qu'une halte chaleur verra le jour. Elle croit que le secteur est saturé.
- Robert Viau Le citoyen félicite les élus pour leur élection. Il explique les problèmes de cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance dans son secteur. Il demande si les élus s'engagent à ne pas accueillir davantage de ressources en itinérance. Il croit que l'arrondissement est saturé en ressources et que les autres arrondissements doivent aussi en accueillir.
- Christian Marcotte Le citoyen félicite les élus pour leur élection. Il dit constater une reprise de l'itinérance autour de la station Langelier où l'on peut voir des campements et des gens consommer des drogues et de l'alcool. Il demande comment les citoyens peuvent travailler en concertation avec la police et la Société de transport de Montréal.
- Laurent Blanchet Le citoyen relate les problèmes d'itinérance sur la rue Currateau, notamment des comportements incivils, des vols, etc.
- Isidore Cirnatiu Le citoyen demande si les phases du projet de sécurisation de la rue Hochelaga vont se poursuivre tel que planifié.

Questions reçues par Internet

Véronique Belpaire, directrice d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

- Samuel Hallé Le citoyen demande si l'arrondissement peut s'engager à ce que les installations de l'ex-YMCA soient éventuellement rendues aux familles du quartier pour le développement des enfants, compte tenu du manque de places dans installations communautaires.
- Alexandre Lafontaine Le citoyen aimerait savoir si les efforts de sécurisation et de réaménagement des rues visant une cohabitation sécuritaire entre tous les usagers seront poursuivis et s'il n'y aura aucun retrait de pistes cyclables ou de voies réservées aux autobus.
- Alexandre Delisle Le citoyen est préoccupé par les problèmes de circulation excessive et de vitesse sur la rue du Trianon et demande quand la nouvelle administration corrigera ces problématiques afin d'assurer la sécurité des déplacements.
- François Gagné Le citoyen aimerait savoir si l'arrondissement peut envisager l'ajout d'un corridor cyclable sur le viaduc Roi-René – Ray-Lawson pour franchir l'autoroute 40 et rejoindre la piste sur Armand-Bombardier.
- Marianne Laflamme La citoyenne aimerait savoir quelle est l'échéance pour sécuriser le passage piétonnier entre Haig-Beauclerk et la rue Tellier. Aussi, elle demande où en est le projet d'agrandissement du parc Beauclerk.

- Élodie Martin La citoyenne demande si l'arrondissement s'engage à compléter la voie cyclable sur la rue Hochelaga jusqu'à l'autoroute 25. Elle souligne l'importance de ce projet.
- Suzanne Bélanger La citoyenne est préoccupée par le non-respect du trajet officiel de la ligne d'autobus 33. Elle constate que des autobus circulent et se stationnent hors circuit, parfois illégalement. Elle aimerait savoir si l'arrondissement prévoit des mesures pour faire respecter le trajet officiel.
- Laurent Corbeille Le citoyen demande si l'arrondissement a l'intention de sécuriser le trajet entre les deux édifices de l'école Notre-Dame-des-Victoires pour permettre la mobilité active. Aussi, il partage ses préoccupations quant à la sécurité des cyclistes sur la rue De Cadillac.
- Isabelle Durand La citoyenne aimerait savoir si l'arrondissement poursuivra le travail d'amélioration des enclaves Guybourg et Longue-Pointe et de quelle façon?
- Cynthia Rouleau La citoyenne demande pourquoi une voie cyclable a été aménagée sur le bord du trottoir de la rue Louis-Veuillot, ce qui rend la visibilité des vélos difficile.
- Madame Croteau La citoyenne demande quelles mesures seront prises pour sécuriser les abords de l'école Notre-Dame-des-Victoires Annexe, compte tenu des comportements dangereux observés.
- Isabelle Proulx La citoyenne demande quelles actions sont mises en place pour assurer la sécurité des élèves lors des arrivées et départs à l'école Notre-Dame-des-Victoires.
- Richard Dupaul Le citoyen demande ce qui est prévu pour corriger le problème de malpropreté dans l'arrondissement.
- Francis-Olivier Charbonneau **40.06** Le citoyen souhaite savoir pourquoi le règlement RCA02-27009 n'exige pas d'étude patrimoniale avant la démolition d'un bâtiment, contrairement au règlement sur les démolitions RCA02-27006. Il demande également si une mise à jour est prévue pour harmoniser ces exigences.

La période de questions se termine à 20 h 26.

CA25 27 0248

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

CA25 27 0249

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alexandre DEVAUX-GUIZANI

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2025. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

La mairesse annonce qu'une motion sera présentée à la prochaine séance pour un retour à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères, entre les mois de mai et d'octobre.

CA25 27 0250

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2025.

Il est proposé par Julien HÉNAULT-RATELLE

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

CA25 27 0251

Augmenter de 7 189,21 \$, taxes incluses, les contingences du contrat attribué à l'entreprise Couverture Montréal Nord ltée, appel d'offres 2025-014-P, pour les travaux de réfection de bassins de toiture à la maison de la culture et bibliothèque Mercier, portant la valeur totale des contingences à 40 815,09 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alexandre DEVAUX-GUIZANI

Et résolu :

D'augmenter de 7 189,21 \$, taxes incluses, les contingences du contrat attribué à l'entreprise Couverture Montréal Nord ltée, appel d'offres 2025-014-P, pour les travaux de réfection de bassins de toiture à la maison de la culture et bibliothèque Mercier, portant la valeur totale des contingences à 40 815,09 \$, taxes incluses.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1258201004

CA25 27 0252

Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2025 pour le 10 décembre 2025.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alexandre DEVAUX-GUIZANI

Et résolu :

De modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2025 pour le 10 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1253510006

CA25 27 0253

Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'arrondissement, afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

De modifier le premier alinéa de la clause pertinente des conventions de contribution financière, pour toutes celles adoptées depuis l'année 2024, afin qu'elles se lisent désormais, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), comme suit :

« Dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1253510002

CA25 27 0254

Autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour la réfection de la clôture du jardin communautaire Hochelaga et pour la réfection de l'entrée d'eau au jardin communautaire Monsabré.

Il est proposé par Alexandre DEVAUX-GUIZANI

appuyé par Chantal GAGNON

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour la réfection de la clôture du jardin communautaire Hochelaga et pour la réfection de l'entrée d'eau au jardin communautaire Monsabré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1256515006

CA25 27 0255

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2026 (RCA25-27011) imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1^{er} janvier 2026.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Chantal Gagnon qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier de 2026 (RCA25-27011), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1254525006

CA25 27 0256

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (RCA25-27012).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par madame Chantal Gagnon qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (RCA25-27012), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1259879005

CA25 27 0257

Édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 9).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 9).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1254252004

CA25 27 0258

Édicter une ordonnance établissant la remise à double sens de la rue Honoré-Beaugrand, entre la rue Hochelaga et l'avenue Dubuisson.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alexandre DEVAUX-GUIZANI
Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant la mise à double sens de la rue Honoré-Beaugrand, entre la rue Hochelaga et l'avenue Dubuisson.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Sarah V. DOYON

40.04 1258409018

CA25 27 0259

Autoriser l'Agence de mobilité durable à procéder à l'ajout, à la modification et au retrait de certains parcomètres et parcojours sur les boulevards Assomption et Pie-IX, sur les rues Ontario Est, Sainte-Catherine Est, Darling et Davidson.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Sarah V. DOYON

Et résolu :

D'autoriser l'Agence de mobilité durable à procéder à l'ajout, à la modification et au retrait de certains parcomètres et parcojours sur les boulevards Assomption et Pie-IX, sur les rues Ontario Est, Sainte-Catherine Est, Darling et Davidson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1258409017

CA25 27 0260

Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0355 en vue de permettre la démolition du bâtiment situé aux 8473-8477, rue Notre-Dame Est et la construction d'un bâtiment résidentiel.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 8 septembre 2025, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0355.

ATTENDU la tenue, en date du 24 septembre 2025, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption, le 29 septembre, d'un second projet de résolution.

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet particulier n'a été reçue en temps opportun.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009), la résolution autorisant le projet particulier PP27-0355 en vue de permettre la démolition du bâtiment situé aux 8473-8477, rue Notre-Dame Est et la construction d'un bâtiment résidentiel.

À cette fin, en plus des dérogations inscrites dans la présente résolution, il est permis de déroger aux articles 9 et 145.5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, selon les descriptions et conditions suivantes :

1. La hauteur maximale autorisée pour un bâtiment est fixée à 4 étages et 16 mètres.
2. Au niveau du rez-de-chaussée donnant sur la rue Notre-Dame Est, un local doit être occupé par un usage de la famille « commerce » et/ou un usage « activité communautaire ou socioculturelle ».
3. Toute demande de permis de construction relative au bâtiment visé par la présente résolution doit faire l'objet d'une révision architecturale, incluant les espaces extérieurs et l'alignement de construction, et être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), selon les critères des articles 123.2 et 669 de ce même règlement.

Garanties financières

4. La délivrance d'un certificat de démolition visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 128 167 \$. Cette garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du bâtiment soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution et aux plans adoptés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), la Ville peut encaisser la garantie afin de faire réaliser les travaux ou à titre de pénalité.

Délais de réalisation

5. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent faire l'objet d'une demande de permis de démolition dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.
6. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

Toutes dispositions incompatibles avec les dispositions contenues dans la présente résolution ne s'appliquent pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1255092004

CA25 27 0261

Accorder une dérogation mineure permettant l'aménagement d'une mezzanine ayant un retrait inférieur à celui prescrit pour le bâtiment situé au 3250, rue Mousseau.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure permettant l'aménagement d'une mezzanine ayant un retrait inférieur à celui prescrit pour le bâtiment situé au 3250, rue Mousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1257499008

CA25 27 0262

Rendre une décision pour des travaux de transformation non conformes pour l'immeuble situé au 1442, avenue Bennett.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'autoriser les travaux de transformation non conformes, pour l'immeuble situé au 1442, avenue Bennett, dans leur forme actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1257837003

CA25 27 0263

Nommer une mairesse ou un maire d'arrondissement suppléant pour les mois suivants : décembre 2025, janvier, février et mars 2026.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

De nommer Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de décembre 2025 ainsi que de janvier, de février et de mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1258293004

CA25 27 0264

Désigner trois membres du comité consultatif d'urbanisme issus du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

De désigner Julien Hénault-Ratelle à titre de président du comité consultatif d'urbanisme (CCU), Sarah V. Doyon à titre de membre régulier et Alexandre Devaux-Guizani à titre de membre suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1255378007

Dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de septembre 2025.

60.01

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, la mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon déclare la séance levée à 20 h 54.

70.02

Chantal GAGNON
Mairesse d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2025.